



Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Groupe de travail des transports par chemin de fer****Groupe d'experts de l'information des voyageurs
dans les gares et les nœuds ferroviaires****Deuxième session**

Genève, 7 et 8 mai 2025

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire annoté de la deuxième session^{*, **}**

Qui se tiendra dans la salle VIII du Palais des Nations, à Genève à partir du mercredi 7 mai 2025 à 15 heures

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Élection des personnes qui assureront la présidence et la vice-présidence.
3. Mise en commun des pratiques optimales en matière d'information des voyageurs dans les gares et les nœuds ferroviaires.
4. Détermination de la voie à suivre pour fournir des orientations sur l'information des voyageurs dans les gares et les nœuds ferroviaires.
5. Questions diverses.
6. Date de la prochaine session.
7. Examen du rapport.

* La session se tiendra uniquement en présentiel. Les représentantes et représentants sont priés de s'inscrire en ligne à l'adresse suivante : <https://indico.un.org/event/1011726/>. À leur arrivée au Palais des Nations, ils doivent présenter leur badge numérique à la Section de la sécurité et de la sûreté, située au Portail de Prégny (14, avenue de la Paix), ouverte du lundi au vendredi de 8 h 00 à 16 h 45. En cas de difficulté, ils sont invités à contacter le secrétariat par téléphone (+41 22 917 2432) ou par courrier électronique (sc.2@un.org). Un plan du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles sont disponibles à l'adresse <https://www.unece.org/meetings/practical.html>.

** Les représentantes et représentants sont priés de se rendre à la session munis de leurs exemplaires de tous les documents pertinents. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports durables de la CEE (<https://unece.org/info/Transport/events/398656>).



II. Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Groupe d'experts de l'information des voyageurs dans les gares et les nœuds ferroviaires (ci-après le Groupe d'experts) sera invité à adopter le projet d'ordre du jour.

Document(s)

ECE/TRANS/SC.2/INFO/2025/1

2. Élection des personnes qui assureront la présidence et la vice-présidence

Aucune candidature à la vice-présidence n'ayant été présentée à la dernière session, le Groupe d'experts sera invité à élire un(e) vice-président(e) pour la durée du mandat du Groupe.

3. Mise en commun des pratiques optimales en matière d'information des voyageurs dans les gares et les nœuds ferroviaires

Les membres du Groupe d'experts seront invités à mettre en commun les pratiques optimales en matière d'information des voyageurs dans les gares et les nœuds ferroviaires dans la région de la CEE. Ces pratiques pourront être prises en compte dans la formulation d'éventuelles recommandations découlant de l'exécution du mandat du groupe.

4. Détermination de la voie à suivre pour fournir des orientations sur l'information des voyageurs dans les gares et les nœuds ferroviaires

Le Groupe d'experts sera invité à poursuivre ses discussions sur les recommandations en matière d'information des voyageurs dans les gares et les nœuds ferroviaires. En s'appuyant sur l'annexe 4 de l'Accord européen sur les grandes lignes internationales de chemin de fer (AGC), le secrétariat a établi le document ECE/TRANS/SC.2/INFO/2025/3 afin de présenter le champ d'application de ces recommandations et les paramètres qui pourraient orienter la communication des informations pertinentes. Le Groupe d'experts sera invité à examiner ce document et à convenir des étapes suivantes.

Document(s)

ECE/TRANS/SC.2/INFO/2025/3

5. Questions diverses

Aucune proposition n'a encore été formulée au titre de ce point de l'ordre du jour. Les propositions éventuelles sont à communiquer au secrétariat (sc.2@un.org).

6. Date de la prochaine session

La prochaine session du Groupe d'experts devrait se tenir au Palais des Nations, à Genève, du 8 au 10 septembre 2025.

7. Examen du rapport

Conformément à la pratique établie, la Présidente ou le Président donnera lecture du projet de rapport en vue de son adoption à la session. Si le temps ne le permet pas, seules les principales décisions seront examinées et adoptées et, à l'issue de la session, le secrétariat, en consultation avec la présidence et la vice-présidence, rédigera le rapport de la session.
